No 16 Séance du Conseil général du jeudi 21 mars 2024 à 20 h 00
A l'Aula du Nouveau bâtiment administratif (NBA)

Ordre du jour :
1. Appel
2. Procès-verbal no 15 de la séance extraordinaire du 22 février 2024.
3. Demande de création de poste (1 EPT) pour renforcer les services des infrastructures, du patrimoine et de l'aménagement du territoire. Arrêté 1476. Rapport à l'appui
4. Demande de crédit d'engagement de CHF 255'000.00 pour le remplacement et la mise aux normes des mâts d'éclairage et luminaires des terrains de football au Grand Marais. Arrêté 1477. Rapport à l'appui.
5. Adoption du règlement de police. Arrêté 1478. Rapport du groupe de travail à l'appui.
6. Interpellations et questions écrites.
7. Pétitions, lettres et communications.
8. Questions orales.
9. Divers / communications du Conseil communal.

1. Appel

M. Jean-Philippe Senn, président, a le plaisir de saluer l'assemblée et d'ouvrir cette séance du Conseil général de ce jeudi 21 mars 2024.

Le secrétaire passe à l'appel.

Présents : Antoni Tobias, Auberson Loïs, Bourquin Silvia, Bürli Gilliane, Caillet Cédric, Devenoges Jacques, Fauro Massimo, Forster Vincent, Froelicher Thomas, Gabriel Reto, Girard Adela, Gremaud Cédric, Gross Marie-Claude, Guizzardi Fabrizio, Gütiger Nicole, Guye Olivier, Hopmann Mathieu, Jacot Michael, Jakob Yves, Jaquier Thierry, Kohler Cindy, Kühni Ugo, Linder Thierry, Mallet Gregory, Marillier Nathalie, Martin Jesus, Muriset Christian, Muriset Stéphanie, Peluso Antonio, Perrenoud Stéphane, Pétermann Jean Pascal, Pin André, Savoy Jacques, Senn Jean-Philippe, Sieber Monique, Steffen Remo, Wenger Lucas et Winz Fredy.

Excusés : Allemand Julien, Juan Anne-Lise et Muriset Jessica.

38 *Conseillers généraux présents, majorité à 19.*

Conseil communal
Présents : Bottinelli-Frigerio Maura, Egger Jean-Claude, Matthey Frédéric, Schouller Nadine, Spring Roland.

Bureau du Conseil général :

Président:	M.	Jean-Philippe Senn	CAN
Secrétaire:	M.	Yves Jakob	UDC
Questeurs:	M.	Mathieu Hopmann	PSL
	M.	Jean Pascal Pétermann	PLR

2. Procès-verbal no 15

En préambule, sur la demande de l'administration communale, le président informe que le texte intégral de l'amendement du PLR sur la motion « Encouragement à l'utilisation des

transports publics par les jeunes en formation » a été intégré dans le PV en page 10 à la suite de l'intervention de M. Antonio Peluso. Le texte de cet amendement ne figure pas dans le cahier que l'assemblée a reçu par ECHO pour la séance de ce soir. Mais il apparaîtra dans le PV du 22 février 2024 sur le site de la commune. Pour les intéressés, le président a un extrait de ce document qu'il mettra volontiers à disposition à la fin de la séance.

Le Conseil général accepte à l'unanimité le procès-verbal n°15 de la séance extraordinaire du 22 février 2024.

M. Michael Jacot demande une modification de l'ordre du jour. Le groupe de travail « Quel avenir pour le CC ? » désire ajouter un point à l'OJ. Il propose d'ajouter le point 6 et de décaler les points suivants. Le sujet est « Questions consultatives au CG de la part du GT ».

Passage au vote du nouvel ordre du jour. Ce dernier est accepté par 34 oui contre 0 opposition.

3. Demande de création de poste (1 EPT) pour renforcer les services des infrastructures, du patrimoine et de l'aménagement du territoire. Arrêté 1476

La parole est donnée à Mme Maura Bottinelli, au nom du Conseil communal, qui relève que le 23 septembre 2021, un crédit pour le remplacement des fenêtres du collège du C2T a été voté ; presque 3 ans après ce n'est toujours pas fait. Le 9 décembre 2021, le législatif a voté un crédit de plus d'un million pour des travaux de rénovation des salles de classe du collège primaire ; les travaux ne sont même pas commencés. Cette année, certains d'entre vous ont fait part de leur mauvaise humeur parce que plusieurs séances du Conseil général ont été supprimées. Voilà la situation actuelle. Les collaborateurs de l'administration communale n'arrivent plus à suivre et à préparer les dossiers pour vous les proposer parce qu'ils sont surchargés. Le travail quotidien les accapare à hauteur d'environ 80% de leur temps de travail et le restant, 20%, n'est pas suffisant pour mener à bien les nouveaux projets qui stagnent et s'accumulent. Les Conseillers communaux qui fréquentent les bureaux et qui sont régulièrement en contact avec les chefs de service peuvent constater la charge de travail qui leur incombe. En 2023, une réorganisation interne des postes a été effectuée afin de pouvoir les soulager pour une partie de la correspondance, mais cela n'est pas suffisant. Les chefs de service ont besoin d'une aide technique, une sorte de contremaître qui puisse s'occuper des bagatelles du quotidien et assurer le relai avec les équipes sur le terrain. On a fait remarquer au CC que certaines tâches ont été externalisées à Eli10, par exemple. C'est vrai, mais en même temps, le canton s'est déchargé de certaines pratiques sur les communes et cela a ramené à une situation de surcharge. On a également reproché à l'exécutif de n'avoir pas prévu cette augmentation de personnel au moment de la présentation du budget. Loin d'eux l'intention de vouloir mettre en œuvre d'obscures techniques d'évitement ! À quel but ? Le Conseil communal n'a rien à y gagner ! Tout simplement, le dossier, comme bien d'autres, n'était pas prêt ! Voilà les faits. Ce dernier vous sollicite à réfléchir au bon fonctionnement de la commune et à en garantir les moyens. La décision revient à l'assemblée.

Pas de prise de parole des commissions.

Prise de parole des groupes.

Mme Gilliane Bürli, pour le PSL, est à l'unanimité pour l'engagement d'une personne afin de renforcer les compétences techniques de la commune et augmenter l'avancement des projets. Le besoin crée cette demande. Après discussion en séance de préparation, le groupe socialiste a reçu la confirmation que des analyses ont été effectuées avant cette demande de création de poste pour savoir s'il y avait la possibilité de déplacement de personnes. Il s'avère

qu'un poste technique ne peut pas être pris par une personne venant de l'administration ou d'autres services communaux tel que SITP ou entretien si les personnes n'ont pas la formation requise. De plus, si le timing est mis en doute, c'est que la réflexion n'était pas finalisée avant ce moment. Le PSL apprécie que les autorités exécutives aient la vision de faire cette demande malgré un budget très déficitaire afin de transmettre au nouveau collège une situation saine et prometteuse. Comme les décisions au sein du Conseil communal sont prises à la majorité, il a pleine confiance pour cette demande et encourage le Conseil général à voter OUI.

Le PLR, par M. Michael Jacot, trouve que la temporalité n'est absolument pas idéale, juste après le vote du budget, qui ne le mentionnait pas, et avant les élections où un nouveau CC définira son plan de législature avec les ressources financières et humaines nécessaires. Dans son rapport que vous avez tous lu avec assiduité, le CC indique en gras qu'actuellement ils manquent d'un renfort « technique » alors comment cette situation qui dans un premier temps semble actuelle leur laisse entendre quelques lignes plus bas que le problème subsiste au moins depuis 4 ans. Il n'est vraiment pas compréhensible que cette situation traine depuis si longtemps et que cette demande ne vienne que maintenant ! Rajouter et rajouter des EPT à l'administration est prendre le problème par le mauvais bout. Par rapport à ce qui précède, le PLR propose une non-entrée en matière sur cet arrêté et d'effectuer plutôt un audit de l'administration pour évaluer l'utilisation des ressources à disposition. Et peut-être redéfinir des cahiers des charges ainsi qu'une consolidation de l'organisation pour la fluidifier.

M. Lucas Wenger, pour l'UDC, reconnaît les défis actuels et récents en matière de gestion des ressources humaines. Toutefois, compte tenu de l'approbation récente du budget 2024 et de la proximité des élections communales, il considère la demande comme délicate à ce stade. Par conséquent, il propose une non-entrée en matière sur ce sujet et suggère d'envisager la réalisation d'un audit interne en vue d'optimiser l'utilisation des ressources internes existantes.

Prise de parole individuelle.

M. Jacques Savoy, pour le Canette, relève qu'après ces présentations, des demandes de dépenses incontrôlables, des partis insatisfaits, il propose un amendement qui supprimerait indéterminé à durée déterminée. En d'autres termes, comme il s'agit d'un emploi dans une commune, donc une entité étatique, la durée maximum serait de deux ans qui n'a pas besoin d'être spécifiée dans cet arrêté. Il pense que le CC sera assez mature pour ne pas faire une durée inférieure à ces deux ans.

M. Thomas Froelicher, pour le PSL, demande une suspension de séance de cinq minutes suite à ces différentes interventions.

Le président prend note de cette demande et propose de finir la discussion.

Le PLR, par M. Antonio Peluso, a une interrogation à laquelle il n'a pas de réponse. Il espère que quelqu'un au sein de cette salle pourra y répondre. Il est question dans l'amendement de M. Jacques Savoy d'une durée de CDD de deux ans. Or, sauf erreur, un CDD a six mois de durée et il peut être prolongé de deux fois trois mois à chaque fois. Donc, c'est maximum douze mois à sa connaissance.

Mme Maura Bottinelli répond que la durée maximale est de deux ans. Le CC s'est renseigné.

Mme Gilliane Bürli, pour le PSL, voudrait juste préciser ceci. Elle a entendu dans les intervenants qu'on parlait d'étoffer l'administration, mais elle espère avoir compris juste. Ce n'est pas l'administration qui va l'être, mais les services techniques.

Le président suspend la séance pour la discussion jusqu'à 20h30.

La séance reprend et le président indique la présence d'une non entrée en matière et d'un amendement.

Passage au vote de l'entrée en matière. Cette dernière est acceptée par 19 oui contre 17 non.

Passage au vote sur l'amendement. Ce dernier est accepté par 26 oui et 10 non.

Passage au vote pour l'arrêté 1476. Ce dernier est accepté par 25 oui contre 9 non.

4. Demande de crédit d'engagement de CHF 255'000.00 pour le remplacement et la mise aux normes des mâts d'éclairage et luminaires des terrains de football au Grand Marais.
Arrêté 1477

M. Lucas Wenger et M. Reto Gabriel, en tant que membres du comité du FC Le Landeron, se récusent pour ce crédit d'engagement et remercient d'avance pour le soutien de l'assemblée.

36 *Conseillers généraux présents, majorité à 18.*

La parole est donnée à Mme Maura Bottinelli, au nom du Conseil communal, qui souligne que comme le législatif a sûrement déjà pu le constater, la commune a dû procéder en urgence au démontage des mâts d'éclairage du terrain de foot. Leur stabilité n'était plus garantie et cela mettait en danger les usagers des terrains. Elle se trouve donc dans l'exigence de les remplacer pour pouvoir permettre aux centaines de affiliés du club d'exercer leur sport. Comme cela a pu être lu dans le dossier transmis, elle a demandé plusieurs offres et le choix est tombé sur la société Schréder. L'Association Suisse de Football pourrait subventionner l'installation à hauteur de CHF 4'200.-. En outre, une demande à la société LORO SPORT est en cours. La décision et l'éventuel montant seront communiqués seulement en fin d'année. À noter que le CC s'est mis d'accord avec le Club de football qu'à partir du mois de janvier 2025, la location des infrastructures et une participation aux frais d'entretien seront facturées. Après un sondage auprès des communes environnantes, la somme est fixée à CHF 6'000.- annuels. Il vous demande donc d'approuver le crédit de CHF 255'000.- pour le remplacement de l'éclairage des terrains de foot.

Prise de parole des commissions.

La commission de l'énergie, par M. Vincent Forster, souligne que le rapport se trouve dans le cahier. Il ne va pas le résumer et informe que la commission préavise favorablement cet arrêté.

Prise de parole des groupes.

M. Jacques Devenoges, pour le PSL, reconnaît suite à sa séance de préparation qu'il est indispensable de changer les mâts pour éviter tout risque d'accident. Il apprécie aussi le fait de pouvoir régler la luminosité des projecteurs et, de ce fait, faire quelques économies d'énergie. Au vu de ce qui précède, le PSL préavise favorablement cette demande de crédit d'engagement de CHF 255'000.-.

L'UDC, par M. Yves Jakob, relève que le point 4 de l'ordre du jour, tout comme les autres, a retenu son attention. Il a reçu de bonnes explications de la part du président et d'un membre du comité du FC, personnes qui sont également membres du CG. Pour rappel, ces Messieurs se sont retirés pour ce point de l'ordre du jour. Il remercie le CC pour son rapport et le rapport de Reilux, qui explique bien la problématique de l'existant, entre autres où il a fallu prendre

des mesures d'urgences et les avantages non négligeable de la future installation. L'exploitation sera plus économique en matière financière et énergétique. Il est vrai que le montant est élevé. Mais il ne faut pas oublier que le FC Landeron, c'est environ 140 jeunes pour le mouvement junior et 40 actifs. Il pense qu'il est important soutenir ce club et sa dynamique pour la jeunesse du Landeron et environs. C'est pourquoi, le groupe UDC acceptera cet arrêté.

Le PLR, par M. Antonio Peluso, a pris acte que les mâts, dont l'installation remonte à environ 30 ans, ont été démontés car la précarisation de leurs ancrages ne garantissait plus la sécurité des joueurs et des spectateurs. Situation confirmée en décembre dernier par une entreprise agréée. Le démontage, intervenu très rapidement, se justifie par la volonté de ne faire courir aucun risque aux utilisateurs des installations. D'autre part, l'absence d'éclairage au Grand Marais oblige les utilisateurs en nocturne à s'expatrier sur d'autres terrains, dans les communes voisines, ce qui n'est pas gratuit… Le PLR salue l'action du CC qui a saisi l'occasion pour intervenir, non seulement sur les mâts et les socles, mais aussi sur la qualité de l'éclairage et sa consommation. Le choix des partenaires est intervenu sur la base de leurs qualités technico-financière et de leur expérience. Il n'appelle donc aucune critique. Pour le reste, la Commune, propriétaire des installations concernées, doit se préoccuper de maintenir son patrimoine en bon état. Quant au Club de football, qui utilise ces installations et qui contribue à leur entretien, tant financièrement que matériellement, il faut rappeler qu'il permet à environ 150 juniors et 50 actifs de pratiquer régulièrement un sport collectif et de plein air, au lieu de passer leur temps devant un écran d'ordinateur ou sur un clavier de téléphone portable. Un dernier mot concernant le financement du projet. Comme indiqué, le programme LEDforFOOT de l'ASF permet d'obtenir un soutien, même si modeste, pour les systèmes d'éclairage. En parallèle, la Commission Loro-Sport Neuchâtel soutient aussi financièrement les projets sportifs. Le PLR recommande fortement au CC d'explorer aussi cette voie. En conclusion, il soutient à l'unanimité cette demande de crédit.

M. Stéphane Perrenoud, pour le PVL, relève que dans une commune telle que celle du Landeron qui tend à voir sa population qui est stable, le sport fait partie des attraits. Il est toujours plus agréable de voir ses jeunes taper dans le ballon que d'errer sans but. Le fait que cet éclairage puisse être modulé en fonction de son utilisation permet également de réaliser des économies d'énergie qui leur semblent positives. C'est pourquoi, le PVL soutiendra cette demande de crédit en espérant que des efforts supplémentaires seront consacrés à la recherche de subsides afin de diminuer le montant à la charge de la commune.

Prise de parole individuelle.

Mme Cindy Kohler, pour le Canette, est un peu embêtée sur ce dossier. Une chose sur laquelle on ne peut pas discuter, c'est l'utilité d'avoir des lumières pour ce club ; il n'y a pas de discussion possible et elle votera oui. Mais, il est indiscutable aussi c'est la grande, très grande différence que la Commune fait entre ses sociétés. Et là pour elle, cela ne joue pas. Autant elle aime le foot et veut les soutenir, autant elle est adepte d'une certaine équité. On peut dire que cela n'est pas du tout équitable envers les autres sociétés de ce village. Elle souhaite qu'elle prenne un peu du recul, qu'elle analyse la situation et qu'elle aide aussi vraiment ces dernières. Car toutes méritent du soutien. En 20 ans de Conseil général, elle ne sait pas combien de dossiers elle a vu passer pour le foot. Les dossiers des autres sociétés ne viennent pas au CG, car peut-être qu'ils s'occupent bien de leur club. Elle ne veut pas dire que le FC ne s'occupe pas bien du leur. Elle fait partie de deux sociétés et elle se bat pour obtenir des choses . Quand elle voit la disparité, elle en est un peu attristée.

M. Thierry Jaquier, pour le Canette, confirme sans suspens qu'il va voter pour les éclairages du foot. Mais il se pose quelques questions sur l'implication financière du FC. Il parle d'un temps que les moins de 40 ans ne peuvent pas connaître. A l'époque, de nouvelles barrières et un nouveau terrain d'entraînement ont été nécessaires, du junior au vétéran, tout le monde

s'est mobilisé pour amener son petit pécule afin de continuer à faire tourner le ballon. Mais tout change. Il a l'impression qu'on attend que la commune passe à la caisse en faisant peu ou pas de propositions pour alléger la facture. Bref, cela va coûter CHF 250'000.- et le FC va sûrement voir sa facture d'électricité baisser, puisque l'on va passer au LED. Sans compter que ces dernières années, la cantine a été louée à Part'Âges, ce qui doit tout de même laisser quelque chose dans la caisse. En conclusion, il ne doute pas du bien sportif et social que représente le foot. C'est pour cela qu'il fait confiance aux Autorités et au Comité du FC pour trouver de quoi alléger la douloureuse.

Passage au vote pour l'arrêté 1477. Ce dernier est accepté par 34 oui et aucune opposition.

Le président remercie MM. Lucas Wenger et Reto Gabriel de s'être récusés. Il trouve cela très honnête et les prie de réintégrer l'assemblée.

38 *Conseillers généraux présents, majorité à 19.*

5. Adoption du règlement de police. Règlement 1478

La parole est donnée à M. Mathieu Hopmann, pour le GT, qui relève que le vote d'aujourd'hui concerne la mise à jour du règlement de police de la commune du Landeron. Le précédent règlement de police date de 2012 et a fait l'objet de plusieurs modifications depuis lors. Cependant, une révision complète s'est avérée nécessaire, principalement en raison de l'évolution du droit cantonal. Le groupe de travail s'est réuni à cinq reprises et a examiné l'ensemble du règlement, article par article. Il a respecté certains principes dans son travail, notamment ne pas amender ou répéter des dispositions découlant du droit supérieur, être le plus pragmatique possible, et proposer un projet acceptable par tous les partis. Les points suivants du nouveau règlement sont à relever : les heures d'ouvertures des établissements publics et des terrasses, les heures d'ouvertures des stations de lavage, les heures d'extinction des enseignes lumineuses, la définition des zones de promenade libre des chiens et les horaires délimitant les activités et travaux bruyants. En conclusion, il tient à remercier Daniela Catalano, Nadine Schouller et Valérie Muriset pour leur travail remarquable. Leur professionnalisme a été essentiel pour la réalisation de ce projet. Il remercie aussi les conseillers généraux du groupe de travail pour leur collaboration constructive. Au nom du GT, c'est à l'unanimité qu'il les invite à accepter le nouveau règlement de police.

Pas de prise de parole des commissions.

Prise de parole des groupes.

Le PSL, par M. Jesus Martin, approuve à l'unanimité la révision de ce règlement et remercie le groupe de travail et l'administration pour le travail fourni.

M. Vincent Forster, pour le PVL, a pris connaissance du nouveau règlement de police et remercie les membres du GT. Il espère que son application se fera dans les mesures du nécessaire tout en ayant au préalable une campagne de prévention et de communication permettant aux citoyens de s'adapter aux potentiels changements.

Le PLR, par M. Antonio Peluso, souligne que la lecture de 145 articles en a certainement découragé plus d'un, dont il avoue faire partie. Toutefois, ce dernier retient que sur la base du travail fourni par le GT, les éléments principaux qui ont changé sont les suivants : les heures d'ouverture des établissements publiques (notamment les terrasses), la définition de la zone au bord du lac avec les chiens tenus en laisse, l'extinction des enseignes lumineuses la nuit

dès 22h et les heures d'ouverture des stations de lavage. Le travail au sein du GT a permis d'atteindre un résultat assez équilibré et simplifié. Mais les règles de réduction des heures d'ouverture des restaurants et la contrainte de zone pour les chiens posent quelques soucis à leur approche libérale. Par exemple, il se demande pourquoi il faut interdire la liberté aux chiens durant les mois d'hiver le long du bord du lac et au port au lieu de l'interdire seulement par exemple du 01.05 au 30.09. Ce règlement va nécessiter la mise en oeuvre de contrôles chronophages pour le faire respecter. Il ne sera pas possible de faire tout appliquer. Au final, il regrette le nombre de règles trop contraignantes où l'état intervient de plus en plus souvent de façon générale. En conclusion, le PLR soutient à l'unanimité le nouveau règlement.

Pas de prise de parole individuelle.

Passage au vote pour le règlement 1478. Ce dernier est accepté à l'unanimité.

5'. Questions consultatives pour le GT « Quel avenir pour le CC ? »

M. Michael Jacot, pour le GT, a exploré de nombreuses voies, notamment en interrogeant les Conseillers communaux actuels. Ce dernier propose de consulter cette assemblée par respect afin d'avoir une orientation. Mais il n'est pas arrivé pas aujourd'hui à formaliser une direction claire et unifiée pour leur proposer une nouvelle vision pour le CC. Il est clair que la rémunération est un élément important de l'attractivité du poste, Ils se sont également intéressés au taux d'occupation qui ne semble plus être en adéquation avec la réalité du terrain vis-à-vis de la charge de travail admissible pour des miliciens et l'efficacité effective. C'est pourquoi ils les consultent sur les 3 questions qui ont été présentées et discutées dans les groupes. L'assemblée ne va pas débattre sur celles-ci mais simplement les voter. Ce sont des votes consultatifs, et il insiste non contraignants, mais qui permettront au GT d'avancer concrètement dans la direction donnée par les orientations exprimées de ses impulsions. Il pourra ainsi continuer à travailler et revenir rapidement auprès de son autorité avec une proposition concrète dans un rapport final. Il rappelle les 3 questions. Premièrement, il demande si le législatif serait disposé à une augmentation de la rémunération du CC de l'ordre de CHF 60'000.-. Les 2 questions suivantes sont destinées à rendre le poste de CC plus attractif du point de vue de l'aménagement du temps de travail, mais cela ne changera pas le montant global de la question 1. Deuxièmement, s'il serait prêt à envisager un changement du nombre des membres de l'exécutif (par exemple : 3 ou 7, c'est ce que la loi cantonale permet). Et dernièrement, à envisager un CC avec des taux d'occupation (et donc de rémunération) asymétriques (par exemple (mais d'autres combinaisons sont bien sûr envisageables) : à 3 membres (2x 40% et 1x 100%), à 5 membres (4x 32.5% et 1x 50%) ou à 7 membres (6x 22.5% et 1x 45%). Il remercie l'assemblée pour son attention.

Passage au vote de la question 1. Cette dernière est acceptée par 20 oui et 10 non.

Passage au vote de la question 2. Cette dernière est acceptée par 22 oui et 12 non.

Passage au vote de la question 3. Cette dernière est acceptée par 19 oui et 13 non.

6. Interpellations et questions écrites

Le président indique que l'administration et le bureau du CG n'ont reçu aucune interpellation et question écrite.

7. Pétitions, lettres et communications

Le président indique que l'administration et le bureau du CG n'ont reçu aucune pétition, lettre et communication.

8. Questions orales

Mme Gilliane Bürli, pour le PSL, est interrogative et quelques personnes du groupe également sur l'invitation du Groupe E reçue à travers Echo le 09.02.2024, disant ceci : « *Soirée d'information sur l'énergie - mercredi 6 mars à l'Hôtel Beaulac à Neuchâtel. En vue des prochaines élections communales neuchâteloises, nous avons le plaisir d'inviter les candidates et candidats et comités directeurs des prochaines élections, à une soirée informative sur l'énergie.* ». Il se demande si ce n'est pas du lobbying. Certaines personnes du PSL ont été surprises par cette invitation même s'agissant du Groupe E, (successeur de l'ENSA) qui avec Viteos a une situation de quasi-monopole dans le canton. C'est le principe qui interroge car on pousse les chambres fédérales à supprimer le lobbying de la pharma et d'autres groupes. Dans le cas présent, il suppose que cette invitation venant par le bien d'ECHO a été validée et soutenue par l'ACN. Cela les choque. Il pousse l'assemblée à la réflexion et si le Conseil communal le juge nécessaire, d'écrire à l'ACN, pour connaître les raisons de ce soutien.

M. Frédéric Matthey souhaite répondre même s'il n'a pas une réponse absolue. Il relève quelques précisions, notamment par rapport au fait que l'ACN n'a pas été consultée. C'est une démarche du Groupe E qui a envoyé ces documents aux communes qui ont relayé l'information. On peut être choqué ou pas, peu importe. Il dirait que le CC ne s'est en tout cas pas posé cette question et n'a pas thématisé le sujet. Comme cela est conforme à la législation, il a simplement transmis cette dernière. Qu'il y ait un débat législatif sur le bien-fondé ou pas, à charge du CG par son bureau d'écrire et d'être surpris.

Mme Gilliane Bürli se dit satisfaite de la réponse.

M. Michael Jacot, au nom du GT « Quel avenir pour le CC ? », revient juste sur les votes consultatifs faits précédemment. Il remercie l'assemblée d'avoir pris le temps et d'avoir accepté cette démarche. Le GT pourra ainsi avec ces impulsions continuer de faire un travail productif.

9. Divers / communications du CC

Pas de communication du CC.

Le président remercie l'assemblée pour cette séance, souhaite à ceux et celles qui sont sur les listes une bonne campagne pour les élections communales et une bonne fin de semaine à tous. Il est 21h07 et la séance est levée.

Le président : Le secrétaire :

Jean-Philippe Senn Yves Jakob